

**COMITE SYNDICAL
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

**PROCES-VERBAL
du lundi 2 février 2026
à St Laurent du Pont**

Validation du procès-verbal du 10 mars 2025

COMITE SYNDICAL ORDINAIRE

**1 – Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026
Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse**

**2 – Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026
Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse**

COMITE SYNDICAL EXTRAORDINAIRE

3 – Modification des statuts

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants à ce comité syndical et les remercie de leur présence.

Véronique MOREL, représentant la commune de Saint Laurent du Pont, souhaite la bienvenue au nom du maire et un bon comité syndical à l'assemblée.

Le Président constate le quorum et donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Il procède à la validation du procès-verbal du comité syndical du 10/03/2025 : les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2026

Les orientations pour 2026 sont dans la continuité de la politique menée depuis plusieurs années.

Orientation 1 : une action tournée vers le territoire

Le Parc de Chartreuse accompagne son territoire en s'appuyant sur :

- Les participations statutaires de l'ensemble de ses membres.
- Les participations financières spécifiques mobilisées auprès de ses principaux financeurs (Région, CD 38, CD 73, Etat).
- Les différentes procédures contractuelles qu'il mobilise au bénéfice du territoire.

De plus, de par leur appartenance au Parc, 49 communes du territoire bénéficient de la dotation aux aménités rurales représentant une enveloppe totale de 541 044 €.

Orientation 2 : Des frais de fonctionnement toujours maîtrisés dans un contexte de stabilité des cotisations statutaires

Depuis avril 2025, date du remboursement du prêt à court terme contracté dans le cadre de la réalisation de la Maison du Parc, le syndicat mixte n'a plus aucune dette et ne mobilise pas de ligne de trésorerie. Ses frais de fonctionnement généraux sont en baisse de 6% en 2026 par rapport à 2025. La maîtrise de ces dépenses constitue le seul moyen pour couvrir l'absence d'augmentation au global, des cotisations de la Région et des Départements (80% de la cotisation statutaire). Cette somme est stable depuis 2008.

A/ Les Financements mobilisables en 2026

Ils sont de 4 natures.

Les contributions statutaires

Le territoire

En 2026, les cotisations des communes, intercommunalités et villes portes du Parc seront stables par rapport à 2025. La valeur de base servant au calcul des cotisations a été fixée à 0.65 euros par habitant par décision du Comité Syndical en date du 13 mars 2024.

L'apport du territoire s'élèvera ainsi à 313 000 €.

La Région et les Départements de l'Isère et de la Savoie :

Il est proposé d'inscrire les participations acquises soit :

- 756 461 € pour le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes,
- 198 210 € pour le Département de l'Isère,
- 118 240 € pour le Département de la Savoie.

Les autres participations de nos financeurs

Région Auvergne Rhône Alpes

Fin 2022, la Région a adopté une convention cadre avec les 10 Parcs naturels régionaux dans laquelle sont définies ses priorités d'intervention. Une convention spécifique pour le Parc de Chartreuse a été validée par la Commission Permanente de la Région Auvergne Rhône Alpes en décembre 2024.

Cette convention comporte deux enveloppes distinctes :

- Une enveloppe d'investissement fixée à 315 000 € qui sera, en 2026, stable par rapport à 2025
- Une enveloppe de fonctionnement qui représentait 111 945 € en 2025.

Pour 2026, la Région Auvergne Rhône Alpes annonce une diminution de cette dernière.

Pour être prudent, seuls 55 722 € soit la moitié de la dotation sont retenus à ce stade pour la construction du budget. Elle sera réajustée dès qu'elle sera connue de manière définitive.

Les Département de l'Isère et de la Savoie

A leur contribution statutaire, s'ajoute une participation financière spécifique pour soutenir les actions du territoire. Ces participations sont stables par rapport à 2025 et représentent un total de 65 000 €.

Etat

En 2026, la Dotation de l'Etat s'établira comme en 2025 à 130 000 €.

A cette dotation, s'ajoute une contribution au programme d'actions à hauteur de 20 000 €.

Autres financements mobilisés par le Parc au bénéfice du territoire

Le Parc porte actuellement 4 programmes pour le soutien au territoire :

- Un programme LEADER sur le thème suivant : « entre Lacs et Montagnes : améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient ». Cette candidature portée par le Parc de Chartreuse, s'étend sur un territoire comportant 320 communes à cheval sur 3 départements : Isère, Savoie, Haute Savoie et 13 EPCI. L'enveloppe allouée au territoire est de 4.5 M€ pour la période 2023-2027.
- Un contrat espace valléen pour la destination Chartreuse qui court jusqu'en 2027 pour une enveloppe estimative de 1.5 M€.
- Un Plan Pastoral Territorial représentant 400 000 € de subventions sur 5 ans.
- Un Plan Agro-Environnemental et climatique (PAEC) représentant 1.7 M€ pour les agriculteurs du territoire sur la période 2023-2027.

La dotation aux aménités rurales

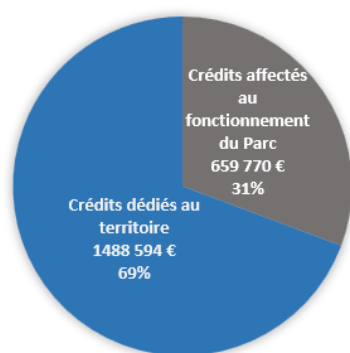
La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée. Un Parc naturel régional constitue une aire protégée. 49 communes du territoire du Parc en bénéficient soit une enveloppe globale de 541 044 € au titre de l'année 2025.

B/ Les actions menées grâce à ces financements

L'ensemble des financements mobilisables permettent :

- De faire fonctionner la structure.
- De mettre en place une ingénierie pluri disciplinaire au bénéfice du territoire.
- De réaliser des actions directement inscrites sur le budget du Parc ou sous maîtrise d'ouvrage d'autres structures (Communes, intercommunalités, associations...).
- D'accompagner différents projets du territoire grâce aux contrats mobilisés par le Parc (LEADER, MAEC, Espace valléen...).
- Aux communes bénéficiaires de la dotation aux aménités rurales de renforcer leur contribution à la transition écologique en soutenant des initiatives locales qui préservent les aménités rurales et les services environnementaux, tout en améliorant la qualité de vie et l'attractivité de leur territoire.

C/ La traduction financière des orientations budgétaires sur le budget du Parc



■ Crédits affectés au fonctionnement du Parc ■ Crédits dédiés au territoire

Répartition des crédits entre le fonctionnement et le soutien au territoire

1 / Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et le retour à une dette nulle pour le syndicat mixte

Les dépenses de fonctionnement s'établissent de manière prévisionnelle à **659 770 €** contre 702 335 € en 2025. **Elles baissent de 6%** : l'installation dans les nouveaux locaux permet de mettre fin aux locations des divers locaux qu'occupait le Parc sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse.

Par ailleurs, le syndicat mixte a remboursé en avril 2025 le prêt à CT de 840 000 € qu'il avait contracté pour la construction de la Maison du Parc.

A ce jour, il n'a ainsi plus aucune dette et n'a pas mobilisé de ligne de trésorerie en 2025, malgré le décalage important entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes sur certaines procédures.

Malgré la stabilité des cotisations statutaires, le syndicat mixte continue à accompagner le territoire de manière forte.

2/ L'accompagnement global (ingénierie et soutien financier sur le budget du Parc au territoire) en très légère hausse en 2026 par rapport à 2025

En effet, malgré la baisse de l'enveloppe régionale dédiée au fonctionnement, l'apport global du Parc sur son budget s'élèvera à **1 488 594 €** en 2026 contre 1 476 193 € en 2025 soit une hausse de l'ordre de 1%.

Une ingénierie au bénéfice du territoire renforcée en 2026

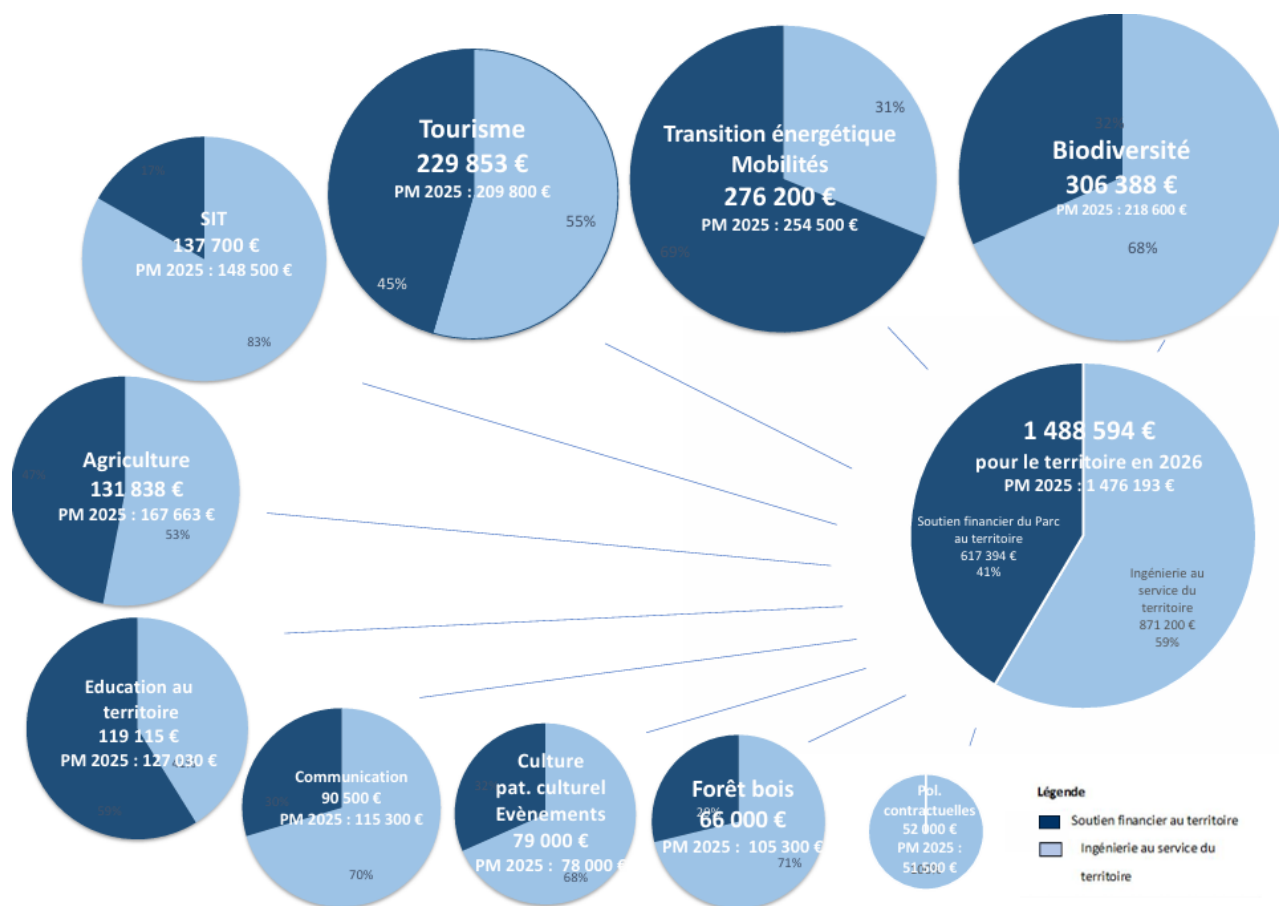
Le Parc dispose d'une équipe technique pluridisciplinaire travaillant en transversal et agissant avec tous les acteurs du territoire.

En 2026, c'est une équipe technique (hors personnel administratif et hors Réserve Naturelle) de 19 agents qui sera déployée pour le territoire pour un montant de **871 200 €**. L'équipe se renforce par rapport à 2025 avec la mise en place des atlas sur la biodiversité communale, suite à l'obtention des crédits auprès de l'Office Français pour la Biodiversité. Cela se traduit, en termes d'ingénierie, par le recrutement d'un agent en charge de l'animation des ABC (recrutement effectif en novembre 2025), d'un chargé d'études (durée 6 mois sur l'année 2026) et d'une personne en service civique.

Des actions menées par le Parc sur son budget pour soutenir financièrement le territoire en légère baisse

En 2026, **617 394 €** (contre 628 093 € en 2025) seront consacrés aux actions menées par le Parc sur le territoire. Malgré la baisse de la participation aux programmes d'actions de la Région, la baisse de l'accompagnement du territoire reste limitée. Le Parc a obtenu une dotation de l'Office Français pour la Biodiversité représentant annuellement 37 088 € sur la période 2026-2028 pour les 15 communes participant à l'Atlas de la Biodiversité Communale.

L'enveloppe totale à hauteur de **1 488 594 €** permettra au syndicat mixte d'intervenir sur les thématiques suivantes, par ordre décroissant d'importance : biodiversité aménagement et paysages, transitions énergétiques et mobilité, tourisme, système d'information territorial, agriculture, éducation au territoire, communication, culture patrimoine culturel et événementiel, forêt filière bois, animation du programme LEADER.



Répartition des 1 488 594 € pour le territoire

Vous trouverez ci-après la synthèse budgétaire du DOB

DEPENSES	DOB 2025	DOB 2026	RECETTES	DOB 2025	DOB 2026
			Participations statutaires	1 385 911 €	1 385 911 €
Dépenses affectées au fonctionnement	702 335 €	659 770 €	Région Auvergne Rhône Alpes	756 461 €	756 461 €
Frais de personnel	350 150 €	328 600 €	Département de l'Isère	198 210 €	198 210 €
Frais généraux	327 185 €	306 170 €	Département de la Savoie	118 240 €	118 240 €
Cotisations divers organismes	25 000 €	25 000 €	Territoire (communes, intercommunalités, villes portes)	313 000 €	313 000 €
			Dotation de l'Etat	130 000 €	130 000 €
Dépenses affectées au territoire	1 476 193 €	1 488 594 €	Autres participations et subventions	662 617 €	632 453 €
Dont Ingénierie au service du territoire	848 100 €	871 200 €	Subv./ ingénierie	187 888 €	196 139 €
Dont accompagnement financier du territoire	628 093 €	617 394 €	Subv. /accompagnement financier du territoire	474 729 €	436 314 €
TOTAL GLOBAL	2 178 528 €	2 148 364 €	TOTAL GLOBAL	2 178 528 €	2 148 364 €

Pour être exhaustif, il convient d'ajouter au budget du Parc proprement dit les éléments qui ne transitent pas directement par le budget du Parc mais qui ont un impact direct sur le territoire.

D/ Les éléments « hors budget du Parc »

1/ De conséquents financements mobilisés sur des thématiques particulières à destination directe des acteurs du territoire

Quasiment **1 million d'euros** (970 000 € précisément) sont ainsi mobilisés pour l'année 2026 par le Parc et qui sont directement alloués aux acteurs du territoire.

Il s'agit des crédits sur les thématiques suivantes :

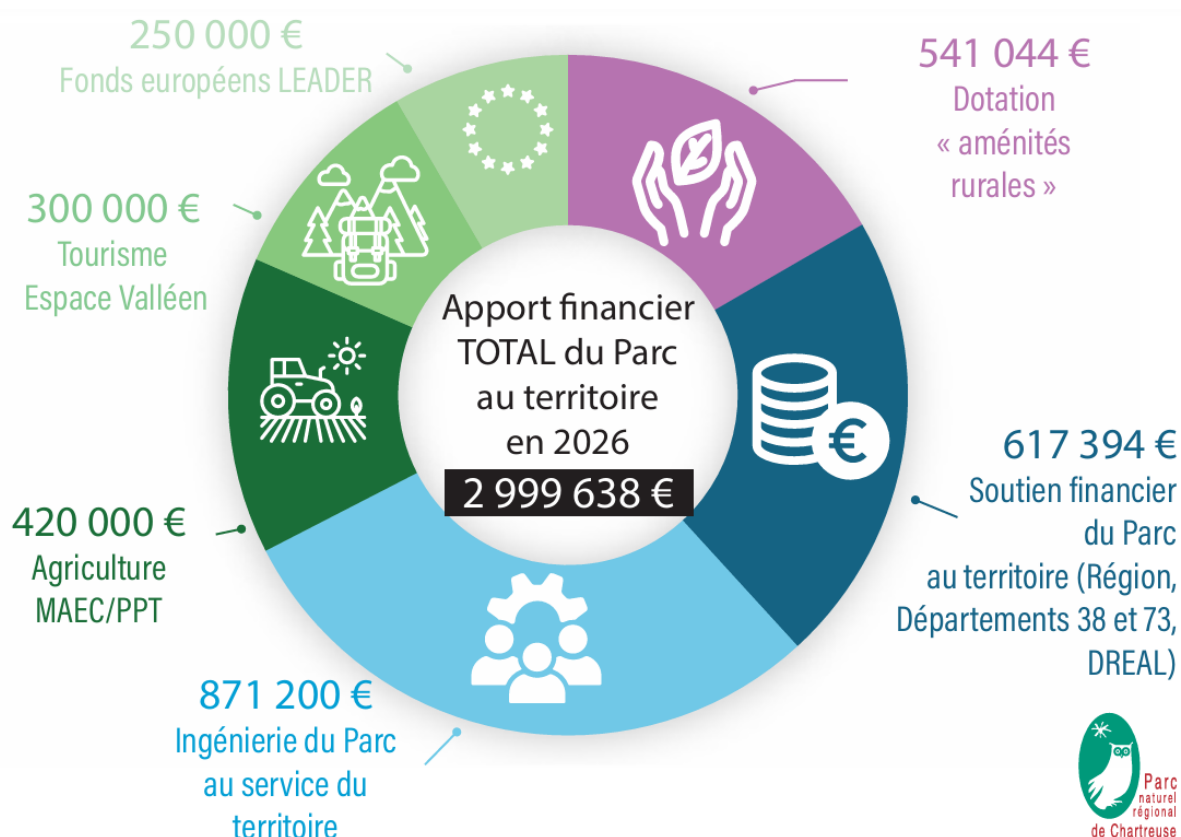
- Une enveloppe LEADER de 250 000 € environ pour l'année 2026
- Une enveloppe de 300 000 € sur les crédits de l'espace valléen pour soutenir le tourisme de la destination Chartreuse
- Des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et un Plan Pastoral Territorial à destination des agriculteurs pour 420 000 €

2/ 541 044 € de dotation aménités rurales répartie sur 49 communes du territoire

C'est une dotation de l'État destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée. Un Parc naturel régional est une aire protégée. Ainsi, les Communes rurales adhérentes au Parc de Chartreuse sont éligibles à cette dotation. Cette dotation vise à reconnaître la contribution des collectivités territoriales à l'atteinte des objectifs de la transition écologique.

Au total et de manière prévisionnelle, l'impact global du Parc sur le territoire, sous ses différentes formes, représente presque 3 000 000 € en 2026

Il se répartit comme suit



En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

2 – BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE

Point présenté par Dominique ESCARON, Président, et Karine BAILLEUX, Directrice administrative et financière

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2026

Pour l'année 2026, le travail de la Réserve naturelle s'organisera, comme les années précédentes, autour de 5 axes d'intervention :

- Sensibilisation, Education, Communication
- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique (géopatrimoine, climat, histoire)
- Elaboration de stratégies, travail sur les thématiques transversales (Plan de gestion, PPT...)
- Contributions aux réseaux (RNF...).

Ces axes d'intervention sont issus du plan de gestion de la Réserve, dont les objectifs principaux sont les suivants :

- La conservation des habitats et des espèces.
- La connaissance du patrimoine.
- L'éducation à l'environnement, la communication et l'appropriation du territoire.

Les Financements mobilisables en 2026

La DREAL maintiendra sa dotation à hauteur de 218 015 €.

A cette dotation, s'ajouterait en 2026 une dotation de l'Etat relative aux actions de sensibilisation à l'environnement et développement durable (EEDD) à hauteur de 35 971 €.

Pour mémoire, le Département de l'Isère ne participera plus pour un montant équivalent à 20% de la dotation de la DREAL, soit 43 603 €.

Les **recettes prévisionnelles** s'élèvent ainsi à 253 986 €.

Les dépenses prévisionnelles

Des dépenses de fonctionnement en baisse

Les dépenses de fonctionnement (gestion administrative et institutionnelle ...) et les frais de structure s'élèvent de manière prévisionnelle à 63 146 €, inférieurs au montant de 2025 (65 646 €) et de 2024 (68 391 €).

Des dépenses pour les actions de la RN réduites dans le cadre des restrictions budgétaires

Compte tenu de la fin de la participation du Département de l'Isère, les **dépenses (ingénierie et dépenses externes) dédiées aux actions sur la Réserve naturelle** sont **réduites**. Elles représentent, en 2026, 190 840 € contre 210 142 € en 2025 soit une baisse de presque 10%.

Les prestations externes ont pu être maintenues. Elles s'élèvent à 24 886 € en 2026 contre 23 588 € en 2025.

En termes d'ingénierie, la réserve naturelle continuera son travail technique et d'animation. Les dépenses sont cependant réduites de 186 554 € à 165 954 € soit – 11%. Il a été mis fin à la mission temporaire sur l'accompagnement de la Réserve sur différents sujets suite au recrutement de l'agente sur le poste de conservatrice de la réserve naturelle.

Cette année encore l'accent sera mis sur la sensibilisation, la communication et l'éducation à l'environnement (thématique comprenant les tournées de surveillance des gardes-techniciens) avec une ingénierie développée pour cette thématique à hauteur de 105 089 €.

Sur ces bases, la synthèse du budget s'établit à hauteur 253 986 €.

Répartition prévisionnelle de l'activité de l'équipe en 2026, en % (3 ETP, 1 poste à 90%)



BUDGET ANNEXE RN DES HAUTS DE CHARTREUSE
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

DEPENSES			RECETTES		
	DOB 2025	DOB 2026		DOB 2025	DOB 2026
Dépenses de fonctionnement de la structure	65 646 €	63 146 €	Dotations	275 788 €	253 986 €
Frais de structure	20 250 €	21 600 €	Dotation globale DREAL	218 015 €	218 015 €
Ingénierie (Comité consultatif, règlementaire, budget, recherche financements ...)	45 396 €	41 546 €	Dotation CD 38	21 802 €	
Dépenses affectées aux actions de la RN	210 142 €	190 840 €	Dotation EEDD	35 971 €	35 971 €
Accompagnement financier (prestations extérieures diverses)	23 588 €	24 886 €			
<i>Patrimoine biotique</i>	6 250 €	6 550 €			
<i>Patrimoine abiotique</i>	2 400 €	2 900 €			
<i>Sensibilisation-communication-éducation à l'environnement</i>	14 938 €	15 436 €			
Ingénierie au service du territoire	186 554 €	165 954 €			
<i>Patrimoine biotique</i>	47 831 €	45 208 €			
<i>Patrimoine abiotique</i>	6 890 €	4 953 €			
<i>Sensibilisation-communication-éducation à l'environnement</i>	116 083 €	105 089 €			
<i>Elaboration stratégie, travail thématique transversales structurantes</i>	9 288 €	5 365 €			
<i>Contributions aux réseaux (RNF...)</i>	6 462 €	5 338 €			
TOTAL DEPENSES	275 788 €	253 986 €	TOTAL RECETTES	275 788 €	253 986 €

Pierre BONNARDON demande pourquoi il n'y a plus de dotation du Conseil Départemental de l'Isère. Dominique ESCARON rappelle que toutes les collectivités connaissent une baisse de leur dotation, et que Département de l'Isère finançait la Réserve Naturelle alors qu'il n'en avait pas l'obligation. Céline DOLGOPYATOFF BURLET précise que le Département de l'Isère est propriétaire foncier sur des parcelles de la RN, il participe donc financièrement aux travaux, ce n'est plus une subvention forfaitaire annuelle mais une autre forme de contribution, un changement de financement. Et rajoute qu'à proximité de la RN il y a un des plus gros Espace Naturel Sensible du Département, situé au Col du coq, qui lui, bénéficie d'un plan de gestion largement soutenu par le Département de l'Isère.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse.

PRESENTATION DE QUELQUES ACTIONS DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 ET DU PROGRAMME D'ACTIVITE 2026 DU PARC ET DE LA RESERVE NATURELLE

Le Président rappelle que les élus doivent se saisir des opportunités qu'offre le Parc et s'emparer des bonnes idées.

Sophie ROY, responsable de mission transition énergétique : végétalisation des cours d'écoles, éclairage privé, écomobilité scolaire et accessibilité en mobilité douce sur les sites naturels.

Sylvène GRANDJEAN, responsable de mission éducation au territoire : nouveau projet pour les maternelles « la nature arc en ciel » et une future bande dessinée.

Laure BELMONT, responsable de mission biodiversité, aménagement et paysage : actions autour des insectes pollinisateurs et préservation de la qualité paysagère.

Mathieu GAVEND, responsable de mission forêt et filière bois : forêt d'exception et outils d'évaluation du réchauffement climatique sur les forêts.

Stéphane GUSMEROLI demande s'il y a des aides pour la construction en Bois de chartreuse.

Mathieu GAVEND lui indique que ces aides n'existent malheureusement plus.

Alice FAGET, conservatrice de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse : suivi de l'évolution de la population de bouquetin des Alpes, étude sur les lichens et valorisation des vidéos de vulgarisation scientifique.

Marc DEPINOIS demande si comme le bouquetin, il y a un suivi de la population des loups.

Alice FAGET explique que la Réserve contribue au réseau loup/lynx et qu'il ne faut pas hésiter à faire part de ses observations.

Emmanuelle VIN, responsable de mission culture et patrimoine : fresque du Projet Local d'Education Artistique et Culturel et chantiers écoles autour de matériaux, savoir-faire et métiers du bâti ancien.

Marion HEZARD, coordinatrice du programme européen Leader, très vaste territoire « Entre Lacs et Montagnes », porté par le Parc de Chartreuse (qui ne représente que 22 % de ce territoire).

Laurent FILLION, responsable de mission agriculture : signalétique de pré-enseignes de vente directe, réseau des fermes de Chartreuse et valorisation/diffusion du film GRAINE.

Pascal BOGAERT, responsable de mission système d'information territoriale : extension de l'application de gestion des chemins ruraux/communaux.

Déborah BARTHELET, chargée de mission itinérance et séjours en Chartreuse : PAZAPA, outils de gestion du réseau PDIPR.

Sophie MADELRIEUX, co-présidente du conseil scientifique sur le mandat 2020-2025 : l'eau comme commun, suivi du projet de ligne Lyon/Turin, capitalisation des actions menées par le conseil scientifique pour les 30 ans du Parc, installation du nouveau conseil en 2026 et élaboration d'une feuille de route commune élus/équipe technique/CSC...

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Il est proposé d'orienter les actions en 2026 autour des 3 axes du projet de Charte : Chartreuse multifacette, Chartreuse en harmonie, Chartreuse en transitions.

LISTE DES ACTIONS - PROGRAMMATION 2026

Axe 1 : Une Chartreuse multifacette : un territoire préalpin qui cultive ses singularités

1.1 Préserver une mosaïque de paysages vivants

Soutien aux projets pédagogiques (découverte de l'agriculture, de la forêt, botanistes en herbe)

Accompagner la dynamique trufficole

Outils et formations pédagogiques

1.2 Préserver et renforcer la biodiversité du territoire

Programme Rivières Sauvages : labellisation du cours d'eau souterrain

Animation et Gestion des sites Natura 2000, révision du DOCOB de l'Herretang

Acquérir et capitaliser des données naturalistes sur les groupes méconnus

Sensibilisation et formation sur les insectes pollinisateurs

Soutien aux projets pédagogiques (prises de vue buissonnière, découverte de la RN ...)

Mise en œuvre du programme sur les Atlas de la Biodiversité Communale

1.3 Valoriser durablement les patrimoines et ressources

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (le Parc de Chartreuse d'hier à aujourd'hui)

1.4 Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

Mettre en œuvre le plan pastoral territorial et accompagner les enjeux pastoraux

Mise en œuvre du programme espace valléen de la Destination Chartreuse

Mise en œuvre du programme européen LEADER

Mettre en place une signalétique spécifique à destination des producteurs fermiers du territoire – Tranche 2

Accompagner l'émergence d'un réseau d'hébergeurs pour l'accueil de la clientèle itinérante

Filière équestre : finalisation des itinérances : expertise sur le secteur du Voironnais

Aménagement autour du pôle touristique Rivier'Alp (Maîtrise d'ouvrage : SIS)

Sensibiliser le grand public et les scolaires à la gestion forestière et au bois
Vis ma vie de maçon du patrimoine
Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (séjours classes Parc, échanges scolaires)

Axe 2 : Une Chartreuse en harmonie : un territoire de solidarités entre l'Homme et la nature

2.1 Promouvoir un urbanisme économe et des formes architecturales intégrées préservant les ressources et la qualité des paysages

Pérenniser la démarche globale de qualité paysagère et promouvoir le paysage comme outil de concertation, d'aménagement durable et de suivi du territoire

Création d'un outil d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc

2.2 Garantir la fonctionnalité écologique à toutes les échelles du territoire

Médiation sur le terrain au sein des espaces naturels protégés/sites patrimoniaux remarquables

2.3 Développer l'économie verte afin de limiter les pressions sur les ressources

Développer une filière d'engrais organique pour valoriser les sous-produits des élevages ovins

2.4 Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants

Axe 3 : Une Chartreuse en transitions : un territoire fertile pour de multiples transitions

3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (ma quête d'écoconstruction ...)

Programme de sensibilisation : cycle de conversations sur la sobriété

3.2 Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

Investissement : végétalisation des espaces publics

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires liés au changement climatique

3.3 Développer des modes de déplacement alternatif à l'utilisation individuelle de la voiture

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (Mobilité en Chartreuse, Savoir Rouler à Vélo en Chartreuse)

Des solutions de mobilité à (ré)inventer pour un massif plus accessible

Programme sur l'écomobilité scolaire

Actions sur les mobilités touristiques et de loisir

3.4 Dynamiser les services et usages numériques en Chartreuse

3.5 Accompagner de nouvelles formes de travail, d'activités et de vivre ensemble

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (Sport et nature, alimentation santé et usages du bois ...)

- *Vu la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026,*
- *Vu la présentation synthétique du programme d'activités 2026,*
- *Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés dans le cadre des différents contrats et auprès de l'ensemble des partenaires du Parc,*

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2026 tel que défini ci-dessus et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'approuver la liste des opérations et activités présentées, sachant que celles-ci sont :**
 - soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
 - soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),
- **De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations et activités,**
- **De mandater le Président pour solliciter les financeurs,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités ci-après défini.**

S'agissant des participations de la DREAL (participation au fonctionnement à hauteur de 130 000 € et participation au programme d'actions pour 20 000 €), des participations statutaires et au programme opérationnel des Départements et de la Région Auvergne Rhône Alpes,

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à leur obtention, et, notamment la signature des conventions bilatérales avec chacun des partenaires financiers.**

Votants (en voix) : 94

Exprimés (en voix) : 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2- BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE

LISTE DES ACTIONS - PROGRAMMATION 2026

PATRIMOINE BIOTIQUE

Poursuite des suivis faunistiques et inventaires	Les suivis sont réalisés selon des protocoles codifiés, concernent plusieurs espèces (Bouquetin, Aigle royal, loup/lynx/chat forestier...). Certains d'entre eux nécessitent l'achat de matériel particulier (ex : pièges photographiques). Il s'agit de suivre les <u>tendances évolutives</u> de ces populations sur le long terme et en aucun cas de les dénombrer à l'individu près, dénombrement qui est clairement impossible et qui n'a pas forcément beaucoup de sens pour comprendre le fonctionnement de ces espèces. Ces suivis sont menés suivant les cas, en interne (ex : bouquetin) ou avec des bénévoles et/ou des professionnels tels que l'OFB par exemple (ex : loup/lynx/ chat forestier/chiroptères). L'élaboration et la pose d'une signalétique prévenant le dérangement de certaines espèces rupestres sensibles, notamment le Bouquetin des Alpes, est prévue. Il est également prévu de préparer la valorisation d'une partie du matériel entomologique récolté lors d'études précédentes. Ce travail se fera par un tri et une détermination d'une partie des espèces capturées. Ce tri permettra d'approfondir les connaissances de l'entomofaune présente sur la Réserve naturelle.
Suivis floristiques (stations patrimoniales)	Cette action, menée par l'équipe, suivant la stratégie de priorisation établie dans le plan de gestion 2017-2027, consiste en : - contrôle des stations connues d'espèces floristiques à enjeu, - prospections d'espèces végétales patrimoniales, - inventaire et veille des stations floristiques patrimoniales pouvant être impactées par des activités humaines, - réalisation et participation à des suivis standardisés d'espèces étudiées à l'échelle alpine ou régionale, préconisés par le Conservatoire Botanique National Alpin - CBNA (ex : chardon bleu – <i>eryngium alpinum</i>, <i>orobanche Bartlingii</i>). Les données saisies sont transmises à différents organismes (PIFH, CBNA, MNHN).
Protocole <i>Lobaria pulmonaria</i>	Dans le cadre des suivis lichénologiques conduits sur la Réserve naturelle, un suivi spécifique de <i>Lobaria pulmonaria</i> est envisagé en tant que protocole complémentaire. L'acquisition de matériel de suivi est prévue afin de mettre en œuvre un dispositif standardisé permettant le suivi dans le temps de cette espèce forestière patrimoniale sensible à la pollution atmosphérique et à la sylviculture intensive.
Évaluation de l'état de conservation d'habitats d'intérêt communautaire forestiers par la méthode Syrph The Net	Dans le cadre du plan de gestion de la RN et du document d'objectifs Natura 2000, il est prévu d'évaluer l'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire forestiers (Hêtraies-sapinières plus précisément) au moyen des espèces de diptères syrphidae (« petites mouches » pouvant ressembler à des guêpes) présentes dans les milieux forestiers mais également de certaines espèces d'insectes aquatiques bio-indicatrices de la qualité des eaux, en lien avec le Guiers Mort situé à proximité. Pour rappel, une étude similaire avait été effectuée via la méthode Syrph The Net en 2019, sur des milieux ouverts et semi-ouverts. Ce diagnostic initial pourra servir de base à de futurs échantillonnages afin de permettre un suivi comparatif de l'évolution de l'état de conservation de ces milieux. Les prospections seront établies sur la base d'un protocole et d'une stratégie d'échantillonnage reproductible. Un rapport rendra compte des méthodes employées, des résultats obtenus et proposera des éléments sur la fonctionnalité des habitats et les mesures

	de gestion potentielles pour améliorer si besoin, l'état de conservation de ces milieux. Les inventaires de terrain ont débuté en 2025 et se poursuivront selon les mêmes modalités en 2026, constituant la deuxième et dernière année d'inventaire et de capture. L'étude s'étalera ainsi sur trois années au total : deux années dédiées aux inventaires et aux premières analyses, suivies d'une dernière année consacrée à l'analyse approfondie des données et à la rédaction du rapport d'étude.
Diagnostic des dynamiques de végétation en alpage	Il est envisagé de financer un diagnostic écologique visant à analyser et objectiver les dynamiques de végétation en cours sur un alpage de la Réserve naturelle. Ce diagnostic portera notamment sur l'évaluation du potentiel floristique et agronomique de certains secteurs (à affiner), ainsi que sur l'état de conservation des habitats naturels et semi-naturels présents. Les résultats permettront de disposer d'éléments objectifs afin d'adapter au mieux les modalités de gestion pastorale aux enjeux environnementaux du site.

PATRIMOINE ABIOTIQUE : Histoire, géopatrimoine et climat

Etude glaciers souterrains (Gouffre du Grand Glacier) / Suivis souterrains	En 2026, le travail de suivi du Grand Glacier sera poursuivi avec la contribution du Spéléo Club de Savoie. La RN contribue financièrement à ces suivis (achat de thermomètres, cordes et autres matériels nécessaires au suivi + participation à une sortie de mesures par an). L'exploration et la topographie du réseau souterrain de la Dent de Crolles seront également poursuivies par le Groupe Spéléo Montagne). Grâce à la concertation avec les différents clubs spéléos qui ont des camps autorisés sur la RN, les connaissances de ce milieu progressent. Il est probable que le suivi du Grand glacier devienne impossible à l'avenir, l'état du glacier devenant alarmant et rendant la progression souterraine et les mesures trop dangereuses.
Analyse bois tordus	Une datation en laboratoire d'un fragment de bois ancien emprisonné dans la glace souterraine d'une cavité est programmée. Ce type d'analyse contribue à la compréhension des dynamiques environnementales passées, du milieu souterrain et à la valorisation scientifique des données issues des explorations spéléologiques menées de longue date sur le territoire.
Suivi Phénoclim	L'équipe de la RN gère le suivi de la station Phénoclim installée sur l'Alpette de Chapareillan. Tous les résultats globaux de ce travail sont disponibles sur le lien suivant : https://phenoclim.org/accueil/les-resultats/ Pour mémoire ce suivi s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large à l'échelle alpine et pyrénéenne pour avoir des éléments de suivis climatiques.

SENSIBILISATION – EDUCATION – COMMUNICATION

Réalisation de 5 nouveaux supports vidéo	En 2026, il s'agira de réceptionner l'ensemble des vidéos et podcasts terminés et de les valoriser : <i>l'apollon, les mousses, les vestiges pastoraux, le Granier et les chiroptères (chauve-souris)</i> . Pour rappel, des études ont été faites ou sont en cours sur l'ensemble de ces thématiques. Il s'agit ici de vulgariser ce travail pour un porter à connaissance grand public.
Coupe Icare - édition 2026	Une présence de contrôle sur le terrain sera assurée. Une participation à la manifestation avec la projection du film de la RN ou une intervention préalable à la manifestation Marche et Vol sera proposée afin de sensibiliser les organisateurs, les pilotes et le public. En 2024, une autorisation de 3 ans a été accordée aux organisateurs.
Interventions grand public et à destination des socio-professionnels	Il s'agit de poursuivre les interventions sur la thématique générale de la RN ou des thématiques plus précises liées à la faune, à la flore, à la géologie, et plus généralement à la cohabitation entre activités humaines et enjeux de conservation de la Réserve naturelle. Elles sont destinées à divers publics en groupe constitués et souvent sur demande. Il arrive également de proposer une rencontre pour sensibiliser un groupe de personnes dont l'activité peut s'exercer sur la RN. Les agents de la RN sont également formateurs auprès de différents publics : des entreprises comme RTE, la formation des Accompagnateurs Moyenne Montagne (présence au jury et cours) et une contribution à une formation pour l'école de la magistrature, formation d'encadrants du CAF, élèves de BTS, offices de tourisme, etc.
Entretien et remplacement de la signalétique de terrain	Comme chaque année, l'entretien d'une signalétique en bon état sur l'ensemble du site (panneaux réglementaires de limites « vous approchez » et « vous entrez », panneaux portes d'entrées, etc.) est fait au fur et à mesure des sorties de terrain par les agents de la RN. L'ensemble des supports de signalétique situés sur la réserve ou aux abords est au nombre d'environ 280 marque (panneaux vous entre, vous approchez, panneau portes d'entrées et panneaux marque de limite sur les 60km du périmètre de la RN). Aujourd'hui, toutes les portes d'entrées, dont certaines étaient abîmées, ont été remises en état. Depuis 2019, la réglementation des RCFS a évolué et ne permet plus de répondre à l'obligation d'interdiction de la chasse sur 30% de la RN. Un arrêté préfectoral, reprenant les zonages des RCFS à l'identique, a donc été signé en 2024. Ce changement « d'outil », nécessite une mise-à-jour de la signalétique matérialisant chaque zone interdite à la chasse. Il est prévu, en 2026, de terminer le changement de balisage : les anciens panneaux « Réserve de chasse et de faune sauvage » sont remplacés par des panneaux « chasse interdite ».
Gestion de la fréquentation et des conflits d'usages	Sur la Réserve, le survol motorisé n'est soumis qu'aux règles de l'air, interdisant tout survol à moins de 150m du sol. Malgré cette réglementation, des infractions sont tout de même constatées par les agents. Le travail sur la réglementation du survol motorisé par un arrêté préfectoral, qui rendrait alors compétents les agents sur cette question sera l'une des priorités en 2026. Comme chaque année, une part du temps de travail sera consacrée au traitement des sollicitations des acteurs socio-professionnels du territoire, ainsi qu'au suivi et à l'accompagnement des usages, afin de veiller à la compatibilité des activités humaines avec les enjeux de conservation de la Réserve naturelle.
Canalisation randonnée sur le Pré de la Dent de Crolles	2026 sera la 10 ^{ème} année de pose et dépose des cordes sur le « Pré qui tue » (Dent de Crolles). L'objectif est de sensibiliser les gens sur l'impact du hors sentier, notamment sur l'érosion hors sentier (prestation extérieure).
Création d'outils de communication et de vulgarisation scientifique	Depuis quelques années, la RN s'est engagée dans un travail de connaissance et de valorisation de son patrimoine géologique. Cet important travail de vulgarisation scientifique a été mise en ligne en 2025. En 2026, un important travail de valorisation pédagogique de ce guide est prévu à travers différents supports (posters, nappes de terrain accompagnées de livrets pédagogiques). De même, il est prévu l'achat et la création d'autres kits/outils d'animation pour et par le garde animateur, des outils qui soient compacts et transportables sur le terrain pour les animations en classes et sur le terrain.

Pédagogie / Sensibilisation/ animation	Les interventions grand public, conférences, prises de contacts sur le terrain lors de tournées de surveillance et les interventions dans les classes ainsi que dans le cadre de l'opération parc « Projets pédagogiques » ou auprès de jeunes publics sont toujours d'actualité pour 2026, prises en charge par le budget de la RN. Il est également prévu, en 2026, d'organiser deux interventions sur le terrain, en sollicitant un.e AMM, dans le cadre de la fête de la nature.
Surveillance	Présents toute l'année sur le territoire, les trois gardes de la Réserve naturelle assurent des missions de surveillance, d'information et de sensibilisation du public. Assermentés, ils contribuent à la police de l'environnement et interviennent, lorsque nécessaire, pour constater les infractions et mobiliser les moyens de police adaptés. La conservatrice devrait être commissionnée courant 2026 afin de renforcer le nombre d'agents assermentés pour la surveillance de la Réserve, même si sa présence sur le terrain sera bien moins importante que celle des gardes. Des coûts de maintenance sont prévus dans le cadre d'un système de balises visant à assurer la sécurité des agents, ainsi que le coût d'adhésion à Sécurité Dauphiné.

CONTRIBUTIONS AUX RESEAUX (RNF...)

Implication dans les réseaux partenaires	1 membre de l'équipe est fortement impliqué dans le réseau de Réserves naturelles de France. Cette implication permet une mutualisation de méthodologie de travail, de protocoles de suivi ou d'inventaires, de production d'outils de travail sur différents domaines.
---	---

ELABORATION DE STRATEGIES, TRAVAIL SUR LES THEMATIQUES TRANSVERSALES (PLAN DE GESTION, CHARTE, PPT...), INSTRUCTIONS DE DOSSIERS, ADMINISTRATIF.

Gestion pérenne de la Réserve	Chaque demande du territoire est instruite en interne avec un référencement à la tutelle (DREAL) lorsque cela est nécessaire. Il s'agit pour le gestionnaire d'évaluer à chaque fois la compatibilité avec le décret de création et les possibilités de réalisation ou non de la demande, d'échanger avec le pétitionnaire pour évaluer cette compatibilité et d'établir, en lien avec le pétitionnaire, un dossier de demande qui sera instruit par les membres du comité consultatif et autres instances si nécessaire. Du travail cartographique, via des logiciels SIG, est prévu en 2026 sur différentes thématiques (suivis faune/flore, travail sur le périmètre de la Réserve naturelle). A cela s'ajoute les tâches administratives et d'animation des instances de gestion de la Réserve (comité consultatif, conseil scientifique, comité restreint, etc.), le suivi des chantiers autorisés sur la Réserve, la gestion d'équipe , l'application des mesures du plan de gestion , la contribution technique aux autres réseaux partenaires.
--------------------------------------	---

- Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026,
- Vu la présentation du programme d'activités 2026,
- Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés auprès de l'ensemble des partenaires de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse,

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet de programme d'activités pour 2026,**
- **De valider l'engagement de la Réserve naturelle à réaliser ces actions,**
- **De mandater le Président pour solliciter les financeurs,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions du programme ci-après défini.**

Votants (en voix) : 94

Exprimés (en voix) : 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 - MODIFICATION DES STATUTS DU PARC DE CHARTREUSE

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

La Charte du Parc 2023-2028 prévoit une action forte sur les paysages, que ce soit sur les questions de signalétique, de publicité, d'attractivité des villages, d'intégration paysagère de certains projets, etc.

La mise en œuvre concrète de ces actions passe notamment par une évolution de l'effectif. C'est d'ailleurs la seule évolution de l'équipe qui était prévue dans la nouvelle charte (cf. l'annexe 10 : moyens humains) : « l'effectif actuel (2020) se compose de 25 agents. Une évolution des moyens humains est envisagée pour la mise en œuvre de la Charte dans le domaine de l'urbanisme et du paysage, notamment au profit de la mise en œuvre des mesures phares 1.1.2 et 2.1.2 ».

Aussi, pour mener à bien ces actions et répondre ainsi à un des objectifs prioritaires fixés dans la Charte, nous avons deux options :

- La première, qui n'a pas été choisie, bien que la plus simple, était la hausse de la contribution par habitant des communes et des intercommunalités. Toutes les communes auraient contribué davantage, et cette ressource était pérenne.
- La deuxième qui est apparue plus juste : un reversement d'une partie de la dotation aménités rurales perçue par les communes (10%), pour le seul motif de leur adhésion au Parc. L'avantage est que seules les communes qui bénéficient de la dotation aménités rurales sont concernées, ne pénalisant pas les communes qui ne la perçoivent pas, ni les intercommunalités. Le budget du Parc devra pour partie s'adapter sur le montant, à la hausse ou à la baisse, d'une dotation dont les règles de calcul sont déterminées par l'État.

Proposition de modification des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse

L'article 16 (répartition des charges) sera complété comme suit :

« Les communes, qui perçoivent une dotation du fait de leur adhésion au Parc, verseront 10% de la dotation de l'année n-1 au syndicat mixte ».

Dominique ESCARON précise qu'un travail a été fait depuis quelques années avec la Fédération des Parcs naturels régionaux pour faire augmenter l'enveloppe aménités rurales, celle-ci concerne 49 communes du Parc, la dotation est perçue tous les ans par les communes, et est en constante augmentation depuis 2022.

L'idée est simplement qu'une partie de cette somme (10 %) soit reversée au Parc, permettant ainsi de financer un poste à partir de 2027 et de développer de nombreuses actions.

Pour exemple, le Vercors récupère 50 % de cette dotation aux communes.

Marc DUPRAZ se questionne la procédure quant au reversement de cette somme au Parc par rapport à la cotisation statutaire.

Dominique ESCARON explique que la cotisation statutaire ne bougera pas (toujours en rapport avec le nombre d'habitants), elle sera simplement augmentée de la valeur de 10% de la dotation aménités. Il s'agira donc bien d'un reversement.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***De valider la modification statutaire de l'article 16, présentée ci-dessus,***
- ***De décider d'une application de la présente disposition à compter du budget 2027.***

Votants (en voix) : 94

Exprimés (en voix) : 94

Pour : 93

Contre : 1 (Michel Benezeth)

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Président tient à souhaiter une bonne retraite à Martine CLOITRE et la remercie pour ces presque 30 années de travail au Parc.

Le Président rappelle que le prochain comité syndical se déroulera le 24 février à la Maison du Parc à St Pierre de Chartreuse pour le vote des budgets.

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h10.

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

LISTE DES PRESENTS - Comité syndical du 2 février 2026

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel

BREYTON Stéphanie

BUFFET Gilbert

CHASSAGNON Guillaume

CHAVAND Christelle

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

DEVAUTON Thierry

DUPRAZ Marc

ESCARON Dominique

GAUTIER Marc

GUSMEROLI Stéphane

MICHALLET Bernard

MONTAGNAT-RENTIER Dominique

MOREL Véronique

PUTOT Éric

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZON Elodie

DUPRAZ Fabien

POZO Jean-Christophe et FERRARI Marcel

SUCHERE Séverine

TOUIHRAT Frédéric

USSEGLIO-THOMASETTI Denis et ROCHAS Henri

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DEPINOIS Marc

PICHON-MARTIN Bertrand

INVITES :

DE TREGLODE Nathalie, Département de la Savoie

GILQUIN Jean-Pierre, CESER

MADELRIEUX Sophie Co-présidente du conseil scientifique

MEMBRES DE L'EQUIPE TECHNIQUE :

BAILLEUX Karine ; BARTHELET Déborah ; BELMONT Laure ; BOGAERT Pascal ; CLOITRE Martine ;

DUCHEMIN Marie ; FAGET Alice ; FATELA Artur ; FILLION Laurent ; FRACHISSE Marion ; GAVEND Mathieu ;

GRANDJEAN Sylvène ; HEZARD Marion ; MALLIER Peggy ; MUSSO Marion ; ROY Sophie ; VIN Emmanuelle

LISTE DES POUVOIRS ET EXCUSES - Comité syndical du 2 février 2026
--

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

REY Freddy à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert

CHAIX Sandrine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

FAURE Nathalie à BERANGER Nathalie

BENHAMOU Franck

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à GUSMEROLI Stéphane

BACK Antoine (sup)

HABFAST Claus à MOREL Véronique

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

CLOUZEAU Dominique à GAUTIER Marc

MERLE Alain à MICHALLET Bernard

EYMERY Clémentine à CHAVAND Christelle

IZYLOWSKI Romain (sup)

MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard

MONIN Michelle

PIEUCHOT Ghislaine à ESCARON Dominique

ZANNA Maryline

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe

BELLINGHERY Éric

BOULLIER Anne-Marie à GUSMEROLI Stéphane

CANIVET Bernard (sup)

BURDET Gérard à CHAVAND Christelle

DUPERCHY Pierre

DELCAMBRE Philippe à DELPHIN Maurice

FASOLA Frédéric

DUMAS Isabelle à DELPHIN Maurice

FRICK Cosima (sup)

EGO Catherine à ESCARON Dominique

LAYDEVANT Laurence (sup)

LAMBERT Hervé à MOREL Véronique

MANGIONE Brigitte

LAVAL Sylvain à BREYTON Stéphanie

SECO Marc

PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand

REY René à BREYTON Stéphanie

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MOLLIERE Denis à PICHON-MARTIN Bertrand

BASSET Michel

MILLET Régine (sup)

INVITES :

BERTHET Martine, Sénatrice de la Savoie

BONNIVARD Emilie, Députée de la Savoie

COULOMME Jean-François, Député de la Savoie

GONTARD Guillaume, Sénateur de l'Isère

IODANOFF Jérémie, Député de l'Isère

MICHALLET Damien, Sénateur de l'Isère

PUISSAT Frédérique, Sénatrice de l'Isère

RAMBAUD Didier, Sénateur de l'Isère